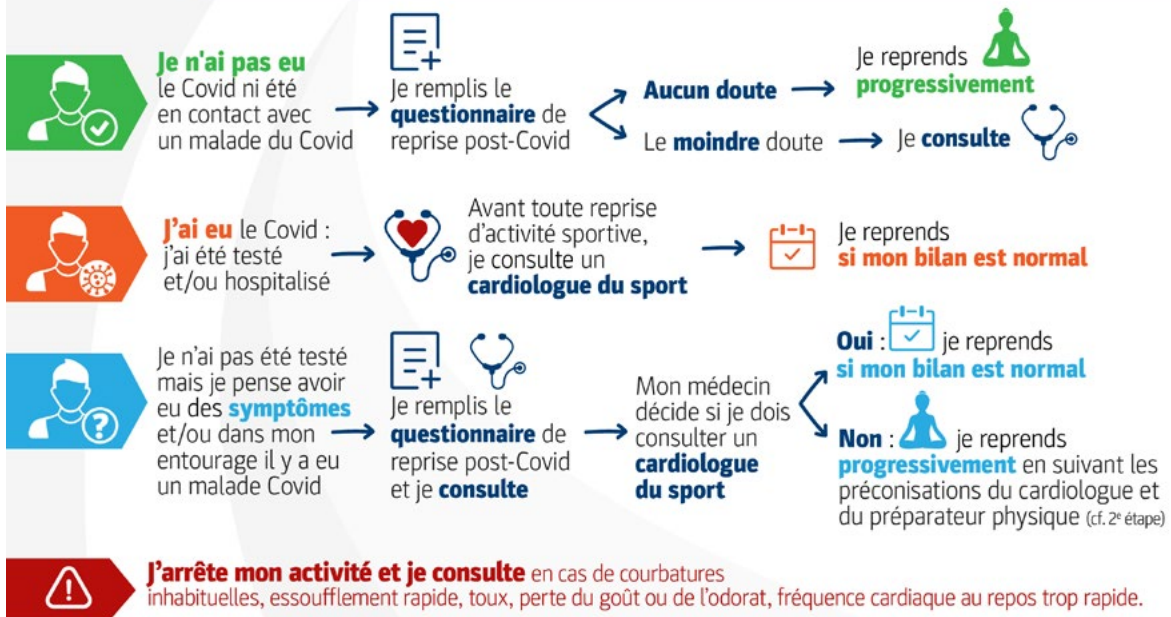


DOCTRINE MÉDICALE DE LA FFHANDBALL

Protocole de reprise

1^{re} ÉTAPE

Je veux reprendre une vraie activité physique



2^e ÉTAPE

J'ai eu l'aval médical



DOCTRINE MÉDICALE DE LA FFHANDBALL

Protocole de reprise

3^e ÉTAPE

Je reprends une licence 2020-21

Pour l'obtention d'une licence permettant la participation aux activités compétitives et de loisirs :



Une visite médicale est **obligatoire** pour l'obtention d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir, compte tenu des risques :

- cardio-vasculaires liés au virus lui-même
- musculo-tendino-ligamentaires dus au confinement

Rappel

La licence 2019-20 est valable jusqu'au 15 septembre 2020 (hors mutation, hors compétition).

PRENDRE UNE LICENCE À PARTIR DU 1^{ER} JUIN

Vous pourrez reprendre votre licence pour la prochaine saison sportive dès lundi 1^{er} juin prochain. Pour cela, votre club devra vous transmettre les documents suivants :

- ▶ Le modèle de certificat médical vierge ;
NB : l'original du certificat médical doit rester la propriété du licencié s'il veut s'en servir pour une autre activité sportive
- ▶ Le questionnaire de reprise post-confinement ;
NB : ce questionnaire de reprise post-covid 19 est un document médical confidentiel qui doit être confié uniquement au médecin (et pas au club)
- ▶ La notice « Surveillance post-délivrance d'un certificat médical » décrivant les symptômes évocateurs d'une complication secondaire ou d'une contamination ultérieure qui conduirait à reconsulter un médecin.